

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

(Article 82 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

SOMMAIRE

Questions posées par les Membres du Conseil provincial et réponses données par le Collège provincial.

QR/1 Question de M^{me} la Conseillère provinciale Nicole DE PALMENAER (12.06.2017) et réponse du Collège provincial (M. Paul-Emile MOTTARD – 06.07.2017)

QR/1 Question de M^{me} la Conseillère provinciale Nicole DE PALMENAER (12.06.2017) et réponse du Collège provincial (M. Paul-Emile MOTTARD - 06.07.2017)

QUESTION

Dans le cadre de l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone pour les années 2016 à 2018, un soutien structurel est accordé aux initiatives et institutions qui sont en lien avec les objectifs définis dans les axes prioritaires de la Province de Liège et dans le concept de développement régional de la Communauté germanophone.

La Province de Liège est un partenaire important pour le soutien d'initiatives locales dans les domaines sportifs, culturels voire touristiques qui ne sont pas citées dans cet accord de coopération, et qui ne bénéficient donc pas d'un subside structurel.

De fait de nombreuses associations culturelles, de clubs sportifs, d'initiatives touristiques de la Communauté germanophone expriment auprès du Collège Provincial une demande de soutien, voire de subside.

Ma question est :

- Combien de demandes de subsides ont été faites par ces organisations, associations ou clubs en provenance de la Communauté germanophone en 2016 ?
- Quel est le montant total des subsides accordés aux associations germanophones ?

RÉPONSE

En application de l'article 80 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, vous trouverez ci-après la réponse à votre question du 12 juin 2017 tendant à connaître le nombre de demandes et le montant total des subsides accordés en 2016 aux associations germanophones, en dehors des subsides accordés dans le cadre de l'accord de coopération 2016-2018 entre la Communauté germanophone, la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones et la Province de Liège.

Comme vous le soulignez, la Province de Liège est un partenaire important des initiatives locales qu'elle soutient dans le domaine des sports, de la culture, du tourisme, du social ou encore de l'agriculture et de la ruralité. De nombreuses associations germanophones sont notamment soutenues par la Province de Liège en application des termes de l'accord de coopération précité, lequel couvre tous les domaines d'action de la Province, en lien avec les objectifs définis dans les axes prioritaires de la Province de Liège et dans le concept de développement régional de la Communauté germanophone.

Les moyens financiers ainsi budgétisés annuellement par la Province de Liège, pour la Communauté germanophone et ses neuf communes, s'élèvent à 1.230.000€. Cette somme est dédiée à des subsides de fonctionnement (en faveur des centres culturels, des « Jugendinformationszentren », de l'académie de musique d'Eupen, des pôles sportifs d'excellence, etc.) mais également au soutien plus ponctuel d'activités ou de manifestations plus spécifiques. A ce titre, citons pour exemple, l'enveloppe de 125.000€ qui est consacrée au soutien d'associations, d'institutions et de manifestations culturelles.

Ces subsides en matière culturelle sont versés directement aux opérateurs de terrain et la répartition de l'enveloppe s'établit annuellement en concertation avec Madame Isabelle Weykmans, Ministre de la Culture. L'enveloppe globale de 25.000€ que la Province de Liège accorde aux communes, afin de soutenir le développement de projets touristiques, constitue un autre exemple de ce soutien provincial.

Aux sommes identifiées et budgétisées dans le cadre de l'accord de coopération, s'ajoutent les subventions versées en vertu d'une norme générale provinciale à différentes catégories d'opérateurs associatifs actifs en Province de Liège et donc aussi en Communauté germanophone. Celles-ci sont évoquées dans le texte de l'accord mais n'y sont pas chiffrées. Il s'agit, par exemple, du subventionnement des musées, du subventionnement des organismes agréés d'aide aux familles, de l'aide accordée aux Centres d'Expérimentation Techniques Agricoles et Forestiers ou encore de l'aménagement de parkings d'Ecovoiturage.

Enfin, toute une série de collaborations, difficilement chiffrables, sont mises en place entre les services provinciaux et les associations germanophones et/ou les services de la Communauté germanophone qui, ensemble, développent des actions en matière de promotion de la santé ou d'affaires sociales par exemple.

En dehors des subventions décrites ci-avant, telles qu'évoquées dans l'accord, il reste enfin possible pour les associations germanophones d'introduire des demandes ponctuelles de soutien auprès de la Province de Liège. Pour l'année 2016, 30 dossiers de soutien ont ainsi été traités et ont donné lieu à l'octroi de subventions pour un montant total de 32.286€ réparti comme suit :

- Agriculture et ruralité : 4.506,50€ (6 dossiers)
- Culture : 5.335,50€ (5 dossiers)
- Social : 3.239€ (2 dossiers)
- Sports : 12.335€ (14 dossiers)
- Supracommunalité : 3.472€ (3 dossiers).